

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

Convocation en date du : 12/07/2022
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 15
Nbre de membres ayant pris part au vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Dix Huit Juillet à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, Mr GIRAUD-TELME Michel, Mr HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, Mr SARRAZIN Bruno.

Absent excusé :

Absents :

Absent représenté :

Mme PRIMAULT Florence (représentée par Martine GIRAUD-MOINE)

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2022.068 : Travaux de Réfection de revêtement de voirie 2022 : attribution et autorisation de signer le marché.

M. le Maire rappelle la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de revêtement de voirie au niveau de la route de la Base de Loisirs, de la route du hameau de Montcheny, d'une partie des trottoirs de la station, et de la piste de Karting.

Les travaux ont été estimés à 245 000.000 € HT.

La Commune a décidé de lancer une consultation selon la procédure adaptée définie aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

Le DCE a été dématérialisé sur la plateforme du « Profil Acheteur » : <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com> en date du 09/05/2022 et l'AAPC publié le même jour. L'avis a également été publié dans le TPBM, paru le 11.05.22.

La date de limite de remise des offres était fixée au 27 mai 2022 à 12h00.

5 dossiers ont été retirés sur la plateforme.

Un pli est arrivé dans le délai imparti, et zéro hors délai :

➤ ROUTIERE DU MIDI, 05 000 GAP

La candidature est recevable, au regard des pièces administratives demandées, l'offre chiffrée est la suivante :

Candidats / plis		Montant € HT AE
ROUTIERE DU MIDI, 05 000 GAP	Tranche Ferme : Route de la Base de Loisirs	131 934.10
	Tranche op 1 : Stationnement Base de Loisirs	22 270.75
	Tranche op 2 : Route de Montcheny	34 192.20
	Tranche op 3 : Trottoir Station	9 055.80
	Tranche op 4 : Piste Karting	49 153.00
	Total	246 605.85

Les critères de jugement des offres, pondérés étaient respectivement les suivants :

- Prix des prestations pondéré à 60%
- Valeur technique des prestations pondérée à 40 %

Du rapport d'analyse, il ressort le tableau suivant :

ROUTIERE DU MIDI	246 605.85 €	Prix	60	100	1
		Valeur Technique	40		

Au vu des montants, la collectivité décide d'ores et déjà de reporter la tranche optionnelle 1, et une négociation est entamée avec le candidat, celui-ci remet l'offre négociée suivante :

Candidats / plis		Montant € HT AE
ROUTIERE DU MIDI, 05 000 GAP	Tranche Ferme : Route de la Base de Loisirs	103 753.00
	Tranche op 1 : Stationnement Base de Loisirs	Reportée
	Tranche op 2 : Route de Montcheny	34 192.20
	Tranche op 3 : Trottoir Station	9 055.80
	Tranche op 4 : Piste Karting	49 153.00
	Total	196 154.00
TOTAL HT après remise		190 000.00

Au vu tableau ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la Société ROUTIERE DU MIDI, pour un montant de 190 000.00 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'accepter l'offre de la Société ROUTIERE DU MIDI, pour un montant HT de 190 000.00 €,
- de l'autoriser à signer ledit marché avec l'entreprise désignée ci-dessus, ainsi que toutes pièces afférentes à ce marché.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **D'accepter** l'offre de la Société ROUTIERE DU MIDI, sis Route de Marseille, Quartier belle Aureille 05000 GAP, pour un montant HT de 190 000.00 €,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que toutes les pièces y afférent.

Le Maire,
Patrick RICOU

